

**N°31/2024- Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade
d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Monsieur le Maire de Rouffiac Tolosan,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
EGURBIDE Paul	Adjoint Technique	/

Article 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouffiac Tolosan, le 24 Juin 2024
Jean-Gervais SOURZAC
Maire



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**N°33/2024-Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade
d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Monsieur le Maire de Rouffiac Tolosan,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
FAURE Philippe	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	/
BEVILACQUA Philippe	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	/
MEYER Patricia	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	/
MOMBOURG Isabelle	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	/

Article 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	2	4
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	2	4

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouffiac Tolosan, le 24 Juin 2024
Jean-Gervais SOURZAC
Maire



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DE ROUFFIAC TOLOSAN
HAUTE GARONNE

**N°32/2024-Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Monsieur le Maire de Rouffiac Tolosan,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
USZES Simone	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	/

Article 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	0
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	0

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouffiac Tolosan, le 24 Juin 2024
Jean-Gervais SOURZAC
Maire



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>